



Coupure de gaz postérieure au règlement d'impayé

Par **David82**, le **14/04/2011** à **16:32**

Bonjour,
rnJ'ai dépassé la date limite de paiement de ma facture de gaz (dernier rappel, le troisième, 20 février 2011). rnJ'ai effectué un paiement par chèque (encaissé le 22 février 2011). rnLe 28 février mon gaz était coupé alors que ma facture était payée.rnGdf exige à présent le règlement d'une centaine d'euros pour frais de coupure.rnOnt ils ce droit?rnQue ce passe il si je refuse (huissier...)

Par **monexcel**, le **27/04/2011** à **12:00**

Bonjour,
rnJe vous conseille d'exposer votre probleme au site XXXXXX 'est un site de juristes spécialisés dans le droit de la consommation. Vous pouvez demander un avis sur votre situation qui est gratuit.rn
rnCordialement